

Ecole primaire du centre

2 rue Louise de Savoie

01 160 Pont d'Ain

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

du 10 / 11 / 2020



MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale :			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directeur de l'école - Président : Nathalie Riffault	X		
Maire : M Jeandemange		X (pb de connexion)	
Conseiller municipal : Madame Garnier	x		
ENSEIGNANTS DE L'ECOLE			
Audrey Timar		X	
Laëtitia Boillot	X		
Emeline Maiérus	X		
Julie Zanolin	X		
Muriel Saint-Pierre	X		
Maxellende Scalbert		X	
Patricia Dalloz	X		
Karen Froment	X		
Sandrine Pomi	X		
Camille Suarez	X		
Elodie Gagnard		X	
Charline Boizet	X		
Thi kim Chi N'guven		X	
REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES			Suppléants assurant un remplacement
Mast Jean-Yves		X	
Gonthier Olivier	X		
Henry Varey Caroline		X	
Baudrat Amandine	X		
Maturel Marilyne	X		
Chevalier Olivia		X	
VOIX CONSULTATIVE			
RASED :		X	
Médecin scolaire :			
Infirmier(e) scolaire :			
Assistante sociale :			
Représentant périscolaire :			
D.D.E.N.			
AESH Llittéras Veronique	X		

Procès-verbal établi le 10/11/2020

Le président, directeur de l'école

Nom :Nathalie Riffault

Date : 10 novembre 2020

Heure de début : 18h00

Ordre du jour :

Présentation de l'équipe pédagogique et effectifs de l'école
Premier bilan du passage à la semaine à 4 jours
Périscolaire et cantine
Budget 2020
Chemin d'accès école

rappel du rôle du conseil d'école;

nous aborderons, échangerons autour des problématiques de l'école dans le but d'en améliorer le quotidien de chacun au sein de l'établissement scolaire.

Ce n'est pas le lieu des règlements de discordes entre membres ou au niveau de la vie pondinoise externe à l'école.

1) Présentation de l'équipe pédagogique, éducative et des effectifs :

Ils sont à ce jour :

PS : 11
MS : 22
GS : 14
CP : 37
CE1 : 35
CE2 : 37
CM1 : 40
CM2 : 42
Dont Ulis : 12
total : 237

Selon la répartition suivante :

PS/MS	Mmes Boizet et Thi Kim Chi
MS/GS	Mme Boillot
CP	Mme Dalloz
CP/CE1	Mmes Suarez et Timar
CE1	Mme Saint--Pierre
CE2	Mmes Zanolin et Scalbert
CE2/CM1	Mme Majérus
CM1/CM2	Mme Froment
CM1/CM2	Mmes Riffault et Scalbert
CM1/CM2	Mme Gagnard
Ulis	Mme Pomi

Les AVS présentes sur l'école sont : Faustine et Mme Llitéras : AVS AESH (accompagnement pour les élèves en situation de handicap).

Présentation du RASED : le RASED se compose en théorie de trois personnes, d'un psychologue scolaire, d'une enseignante rééducatrice et d'une enseignante spécialisée (difficultés d'ordre pédagogique)

Mme Pauget, {rééducatrice, intervenant pour des problèmes liés au comportement des élèves

Mme Chappau : enseignante spécialisée qui intervient dans le cadre des difficultés scolaires et de leurs préventions. Il est rappelé que Mme Chappau étant enseignante de l'école, elle n'a pas besoin d'une autorisation particulière pour travailler avec un groupe d'enfant, mais elle en informera les parents.

Si vous souhaitez contacter le RASED, vous pouvez le faire au 04 74 39 16 72 et **laisser un message**.

Cette année nous avons fait le choix de séparer la cohorte de CM1. En effet c'est un groupe d'élèves qui est complexes depuis plusieurs années. Ce choix à un bilan très positif.

2 Les effectifs sont en chute

Une fermeture de classe devait avoir lieu l'année dernière mais dans le contexte particulier et surtout nouveau, il a été suspendu

3 Budgets, travaux et investissements

Investissements :

- 1 vidéo projecteur par classe fixé au plafond (prévoir également le câblage des classes)
- Un accès internet fiable dans chaque classe
- 7 ordinateurs portables pour finir la dotation d'un ordinateur par classe et un pour la direction (4 achetés en 2020)
- Pose de stores dans les classes B5 et Ulys
- Changement des fenêtres encore en simple vitrage
- Remise en état des WC de la maternelle
- Changement des paniers de baskets qui ne sont pas aux normes
- Achat d'une armoire pour la classe de CP/CE1

Subventions et financements

- 10 séances de piscine pour les 38 élèves de CP et cycle 3
- Poursuite du budget de fonctionnement pour chaque élève
- 1700€ pour les sorties culturelles
- Achat de dictionnaire pour offrir aux 37 élèves de CE2

5 le protocole sanitaire:

Il est décidé et mis en place sous l'autorité et la responsabilité du président de la république. J'ai l'obligation de le faire respecter.

1 - l'hygiène des locaux: les poignées de porte, rambardes d'escalier, interrupteurs, WC sont désinfectés plusieurs fois par jour et les salles de classes 1 fois par jour.

2 - la salle des fêtes ne peut plus être utilisée pour l'EPS. Une organisation des séances de sport a été vu entre enseignants pour que dans l'année tous les élèves puissent avoir leur "quota" de sport avec une annualisation des heures d'EPS ou une modification des programmations afin de respecter le protocole sanitaire, le bien être des élèves et le plan Vigipirate passé en "alerte attentat".

3 - le lavage des mains a lieu à l'arrivée à l'école, avant la récréation, le passage aux WC, avant le retour en classe. au vu du nombre d'élèves par rapport aux nombres de point d'eau, une utilisation de gel hydro alcoolique sera possible

4 - le port du masque dès le CP (et non dès 6 ans comme stipulé au départ dans les médias). Quelques parents s'en offusquent mais je dois garantir le protocole.

Aucun enfant ne se verra refuser l'accès à l'école sous prétexte de non port du masque mais un masque lui sera alors fourni. Seul un certificat médical contre-indiquant le port du masque autorisera un élève de Cp et plus à entrer dans l'enceinte de l'établissement sans masque.

5 - limiter les entrées dans l'école de personnes autre que le personnel et les élèves

6 - la distanciation sociale et le non brassage des groupes classe sont respectés au maximum dans la mesure du possible.

Nous nous devons de faire respecter ce protocole le plus scrupuleusement possible tout en réfléchissant à une organisation adaptée et toujours bienveillante. Dans le souci de garantir un climat serein pour le bon fonctionnement de l'école et la réussite des élèves, nous demandons à chaque famille de nous faire confiance et souhaitons que cette tension qui circule autour de l'école disparaisse.

Toute réclamation peut être envoyée à l'inspection académique car nous, enseignants, directrice, ne sommes que des exécutants.

6 les poux:

Chaque année les familles sont confrontées à l'invasion de poux.

Lorsqu'un parent constate l'apparition de poux dans la tête de son enfant, il doit le signaler à l'école et traiter les cheveux de son enfant ainsi que tout ce qui est en contact avec sa tête (literie, canapé, siège de voiture, bonnet, capuche...). Ce traitement sera à refaire 10 jours plus tard car il reste souvent des lentes après le premier traitement qui vont à leur tour éclore et faire réapparaître des jeunes poux.

Une information sera donnée aux familles qui devront également vérifier scrupuleusement la tête de leurs enfants et faire un traitement si nécessaire.

7 la cantine

Avant les vacances, un échange a eu lieu tant avec le personnel qu'avec les élèves sur le problème du respect des élèves vis à vis du personnel/ du matériel.

Le nombre d'élèves mangeant à la cantine dépasse la centaine pour 5 ou 6 encadrants.

Depuis le retour des vacances d'automne et le renforcement des équipes afin de garantir le protocole, on remarque une cantine plus calme.

Une demande est faite pour la remise en place d'une commission cantine.